# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211119-lmc100000022844-DE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021 Réception Préfet : 25/11/2021 Publication RAAD : 25/11/2021

### DÉLIBÉRATION N° CD-2021/11/19-7/01 A

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale

Rapporteur: LUCZAK Daisy

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture

Rapporteur: LAVENKA Olivier

Commission n° 2 – Éducation et Culture Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 4 – Solidarités Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 5 – Environnement Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 6 – Transports et Mobilités

Rapporteur: RABASTE Brice

OBJET: Troisième décision modificative 2021 pour le Budget principal et les budgets annexes

**Budget Principal** 

La troisième décision modificative (DM3) de l'exercice 2021 propose, en section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de gestion (+ 10,7 M $\in$ ) et une diminution des frais financiers (2 M $\in$ ). Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles, majorées (+ 95,7 M $\in$ ).

Les dépenses d'équipement augmentent de 2,4 M€ et les dépenses financières diminuent de - 0,2 M€.

Au total, les recettes de fonctionnement et d'investissement (hors emprunt) sont augmentées de 97,1 M€ et les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont augmenté de + 10,9 M€

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être réduit de 86,1 M€ et ramené de 122,9M€ après DM2 à 38,6M€ après DM3.

A l'issue de la DM3 pour 2021, le budget départemental s'élève à 1 674,4 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative au Budget Primitif 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 5 mars 2021, relative à la première décision modificative 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/04 en date du 28 mai 2021, relative à la deuxième décision modificative 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**Article 1**: d'adopter le projet de troisième décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2021, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental. Les crédits admis à cette décision modificative n° 3 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes	
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)		87 476 415,11	
024	Produit de cession des immobilisations		168 135,00	
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections (I)	550 000,00		
041	Opérations patrimoniales	313 000,00	313 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	-12 123,74		
13	Subventions d'investissement		1 018 658,63	
16	Emprunts et dettes assimilées	-200 000,00	-86 129 894,22	
20	Immobilisations incorporelles	-3 510 973,12		
204	Subventions d'équipement versées	6 216 548,93	39 694,93	
21	Immobilisations corporelles	-3 256 809,43		
23	Travaux en cours	1 958 006,73		
27	Autres immobilisations financières	1 049 990,10	131 533,02	
45	Comptes de tiers	-90 097,00		
	Somme:	3 017 542,47	3 017 542,47	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes		
011	Charges à caractère général	-2 535 955,94			
012	Charges de personnel et frais assimilés	-3 610 913,00			
014	Atténuations de produits	121 775,93			
016	APA	-3 602 345,00			
017	Revenu de Solidarité Active	-289 088,24	530 575,00		
023	Virement à la section d'investissement	87 476 415,11			
042	Opérations d'ordre - Transfert entre sections (F)		550 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	-2 247 435,50			
66	Charges financières	-1 980 000,00			
67	Charges exceptionnelles	396 146,11			
68	Dotations aux provisions	22 484 354,84			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		-10 355,00		
73	Impôts et taxes		80 806 251,00		
731	Impositions directes		-561 639,00		
74	Dotations, subventions et participations		496 273,00		
76	Produits financiers		395 689,31		
77	Produits exceptionnels		2 792 016,00		
78	Reprises sur provisions		11 214 144,00		
	Somme:	96 212 954,31	96 212 954,31		

- **Article 2** : d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et qui figurent en **annexe 1** à la présente délibération.
- Article 3 : d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et qui figurent en **annexe 2** à la présente délibération.
- **Article 4 :** d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subventions figurant dans l'**annexe 3**, jointe à la présente délibération.
- Article 5 : d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement réalisé le 31 mai 2021 vers l'opération « Externalisation de l'entretien des collèges (DF21)» pour un montant de 225 000 € pour faire face aux nouvelles prestations de nettoyage des locaux des collèges, imposées par le protocole sanitaire.
- Article 7 : d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement réalisé le 31 mai 2021 vers l'opération « Remplacement via intérim (DF21)» pour un montant de 1 061 000 € afin de répondre aux besoins de remplacement de personnels des collèges via l'intérim.
- **Article 8**: d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement réalisé le 3 juin 2021 vers l'opération « Développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne (DF21)» pour un montant de **2 598 960** € qui sera alloué aux dispositifs dédiés à l'insertion des publics éloignés de l'emploi, sur des missions à effectuer dans les collèges.
- Article 9 : d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement réalisé le 4 juin 2021 vers l'opération « Conseil et affaires juridiques − autres dépenses de fonctionnement (DF21)» pour un montant de 90 000 € pour indemniser l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale pour les désordres constatés sur la Place d'Armes après la célébration orphéonique organisée par le Département.

Article 10 : d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement réalisé le 22 juin 2021 vers l'opération « Autres opérations financières SC (DF21)» pour un montant de 50 844,70 € pour permettre la prise compte des demandes de remise gracieuse des débets de Mme CLAIR et de M. MOREL prononcés par la CRC dans son jugement du 30 décembre 2020 sur les comptes des comptables du Département de Seine-et-Marne au titre des exercices 2010 à 2012 et 2014.

**Article 11** : d'acter le virement des dépenses imprévues de fonctionnement réalisé le 28 août 2021 vers l'opération « Subvention Exceptionnelle CDSP77 50éme Anniversaire (DF21)» d'un montant de **30 000 €.** 

**Article 12 :** d'approuver l'apurement du compte 1069 «Reprise 2004 sur les excédents capitalisés − Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits» à hauteur de 14 976 104 € afin de préparer le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57.

**Article 13** : de prescrire à cette fin la passation par le Payeur départemental de l'écriture d'ordre non-budgétaire suivante :

Compte	Intitulé	Débit	Crédit		
Ecriture d'ordre non-budgétaire					
1069	Reprise 2004 sur les excédents capitalisés – Neutralisation		14 976 104		
	de l'excédent des charges sur les produits				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 796 104			

# Article 14 : d'approuver l'état des provisions constituées figurant en annexe n°4 portant

sur:

- La reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée dans le cadre de la DM2 2020 pour 90 000 € pour faire face à une pénalité relative à la loi égalité hommefemme.
- La reprise pour 377 905 € de la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée dans le cadre de la DM2 2013 et complétée à la DM1 2019 suite à la mise en redressement judiciaire de l'association NORD77 SAAD et le risque de non recouvrement de la créance détenue par le Département à son encontre.
- La reprise pour 897 130 € de la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée dans le cadre de la DM2 2020 pour faire face au déficit d'exploitation 2020 des iles de loisirs.
- La reprise pour 10 000 € de la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée dans le cadre de la DM2 2015 pour faire face aux risques liés à un contentieux relatif à l'aménagement foncier de Coutevroult.
- La reprise pour 270 000 € la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée dans le cadre de la DM2 2016 et complétée au BP 2018 pour couvrir les risques de charges supplémentaires consécutifs à la redéfinition du taux d'assujettissement à la TVA des activités du Laboratoire départemental.
- La reprise pour 9 569 109 € de la provision RSA constituée lors de la DM2 2017 et abondée en DM1 2018, DM1 2019 et DM2 2020 pour couvrir les risques de non recouvrement des indus de RSA transférés par la Caisse d'Allocations Familiales
- La constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement de 1 500 000 € pour faire face au déficit d'exploitation 2021 des iles de loisirs.

- La constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement de 2 500 000 € pour faire face au déficit d'exploitation 2021 des établissements accueillant des enfants.
- La constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement de 1 388 739 € pour faire face aux créances douteuses.
- La constitution d'une provision de 9 095 615,28 € pour couvrir les risques de non recouvrement des indus de RSA transférés par la Caisse d'Allocations Familiales.
- La constitution d'une provision de 8 000 000 € en prévision de la constatation d'un déficit du compte d'ajustement du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) qui nous lie au Groupe Vinci pour la rénovation et la gestion des casernes de gendarmerie.

#### Adopté à la majorité

Ont voté POUR (36):

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Ont voté	CONTRE (	(10)	) :

M. Éric BAREILLE

M. Smaïl DJEBARA

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Anthony GRATACOS

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Marianne MARGATÉ

Mme Marie-Line PICHERY

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne